

(1)

(N° 62.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1885-1886.

RELEVÉ des membres du personnel enseignant des écoles primaires communales dont le traitement a été réduit, par les conseils communaux, depuis la mise en vigueur de la loi du 20 septembre 1884 jusqu'au 4 novembre 1885 (art. 7 de la loi).

PROVINCES.	RESSORTS d'inspection principale.	Nombre des membres du personnel enseignant dont le traitement a été réduit.	MONTANT			Observations.
			du traitement actuel.	de la réduction opérée par le conseil communal.		
Anvers.	Anvers	46	87,695 »	70,500 »	17,195 »	Les membres du personnel enseignant de Molenbeek-S-Jean, Anderlecht et St-Josse-ten-Noode, ont, en outre, perdu, en total, 16,000 francs pour l'enseignement de la religion.
	Malines	71	126,131 »	100,965 64	25,167 56	
	La province	117	213,826 »	171,405 64	42,502 56	
Brabant	Bruxelles	228	458,529 91	365,400 88	92,929 05	
	Louvain	378	656,855 67	559,708 55	117,125 14	
	La province	606	1,115,165 58	905,109 41	210,054 17	
Fl. occidentale	Bruges	73	131,250 21	104,755 40	26,496 81	
	Courtrai	65	118,454 62	95,682 04	22,772 58	
	La province	136	249,704 83	198,435 44	51,269 59	
Flandre orientale.	Alost	187	505,989 25	242,994 75	266,994 48	
	Gand	104	176,006 35	157,006 59	18,999 96	
	La province	291	681,995 58	400,001 14	281,994 44	
Hainaut	Charleroi	587	609,222 82	591,698 05	17,524 79	
	Mons	408	770,809 13	647,048 94	123,760 19	
	Tournai	225	411,381 30	342,620 47	68,760 83	
	La province	1020	1,887,413 25	1,581,367 44	306,045 81	

PROVINCES.	RESSORTS d'inspection principale.	Nombre des membres du personnel enseignant dont le traitement a été réduit.	MONTANT			Observations.
			du traitement dont les membres du per- sonnel enseignant jouissent avant la promulgation de la loi.	du traitement actuel.	de la réduction opérée par le conseil communal.	
Liège	Huy	238	401,303 »	359,093 »	42,208 »	
	Liège	279	506,393 66	459,950 »	66,443 66	
	La province	517	907,696 66	799,043 »	108,651 66	
Limbourg	Hasselt	57	97,075 21	76,500 96	20,574 25	
Luxembourg	Arlon	214	326,391 66	289,331 50	37,059 86	
	Marche	82	111,264 84	100,748 10	10,516 74	
	La province	296	437,656 20	390,079 60	47,576 60	
Namur	Dinant	122	197,170 71	172,068 46	25,102 25	
	Namur	154	258,220 22	211,530 34	46,689 88	
	La province	276	455,390 93	383,598 80	71,792 13	

RÉCAPITULATION.

Anvers	117	213,820 »	171,463 64	42,362 56
Brabant	606	1,115,163 58	905,109 41	210,054 17
Flandre occidentale	136	249,704 85	198,435 44	51,269 39
Flandre orientale	291	480,895 58	380,001 14	100,894 44
Hainaut	1020	1,887,413 25	1,581,367 44	306,045 81
Liège	517	907,696 66	799,043 »	108,651 66
Limbourg	57	97,075 21	76,500 96	20,574 25
Luxembourg	296	437,656 20	390,079 60	47,576 60
Namur	276	455,390 93	383,598 80	71,792 13
Le Royaume	3516	5,844,822 24	4,885,601 43	959,220 81

RELEVÉ

*des changements survenus dans l'organisation scolaire des communes, depuis
la mise en vigueur de la loi du 20 septembre 1884, jusqu'au 4 novembre
1885 inclus.*



RELEVÉ des changements survenus dans l'organisation scolaire
20 septembre 1884 jusqu'au

Nombre des communes qui ont supprimé des écoles gardiennes.	Nombre des communes qui ont supprimé des écoles d'adultes.	Nombre des communes où l'organisation de l'enseignement a subi des modifications.	CANTONS SCOLAIRES.	ÉCOLES primaires communales conservées.			ÉCOLES primaires communales supprimées.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux.			base de la constatation des conditions de l'adoption.	NOMBRE des instituteurs et des institutrices mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi et auxquels un traitement d'attente a été alloué.				
				Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.		Instituteurs.	Sous-instituteurs.	Institutrices.	Sous-institutrices.	Institutrices gardiennes

PROVINCE D'ANVERS. — Inspec

5	23	20	Anvers	5	4	14	2	5	15	11	1	8	15	1	12	0	2	5	4	
5	22	51	Lierre	7	6	12	2	5	15	14	2	9	14	5	14	0	4	5	5	
10	45	51	TOTAUX . . .	12	10	26	4	10	28	25	3	17	29	6	26	12	6	8	9	
				48			42			45			35			52				

Inspection princel

4	14	27	Hérenthals . . .	2	5	19	7	8	17	15	1	19	13	1	25	5	7	4	2	
3	9	18	Malines	1	1	16	1	8	9	6	5	4	11	1	7	2	7	3	1	
1	12	26	Turnhout . . .	2	2	17	5	7	15	11	5	18	1	0	12	5	6	2	1	
8	55	71	TOTAUX . . .	5	5	52	12	25	59	50	11	41	1	55	42	10	20	9	4	
				62			74			82			56			81				
18	80	122	LA PROVINCE .	17	15	78	16	55	67	55	14	58	1	62	6	22	26	17	15	
				110			116			127			71			155				

PROVINCE DE BRABANT. — Inspec

2	17	12	Bruxelles-Nord .	7	5	16	0	0	2	4	0	5	9	5	2	5	0	0	2	
2	10	12	Bruxelles-Sud .	1	1	15	1	2	1	4	1	1	11	1	1	5	2	2	2	
2	10	12	Hal	1	1	15	1	2	1	4	1	1	11	1	1	5	2	2	2	
1	8	4	Molenbeek - St-Jean.	1	1	1	1	1	1	2	0	1	2	1	1	1	1	1	1	
1	20	16	St-Josse-ten-Noode.	5	1	17	1	1	1	1	1	5	11	2	2	1	1	1	1	
5	55	44	Vilvorde	12	6	47	1	4	5	11	1	8	1	55	4	10	4	2	5	
				65			9			19			59			20				

Inspection princel

6	11	18	Aerschot	1	0	18	1	6	5	5	5	5	8	4	5	4	5	2	4	
1	15	11	Jodoigne	4	5	11	1	6	1	1	1	2	4	5	1	6	1	1	1	
1	12	17	Louvain	1	1	16	1	5	1	6	2	1	10	1	2	1	2	1	1	
2	10	3	Nivelles	5	5	2	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	5	
1	5	10	Tirlemont	5	2	10	1	2	1	1	1	5	2	1	1	2	1	1	1	
5	10	9	Wavre	2	2	8	1	7	1	5	5	1	6	1	2	1	5	2	2	
11	59	68	TOTAUX	14	11	65	2	24	6	18	10	15	1	52	8	8	20	7	11	
				90			52			41			40			45				
16	114	112	LA PROVINCE .	26	17	112	2	28	11	29	10	21	1	65	14	12	18	24	9	
				155			41			60			79			65				

des communes depuis la mise en vigueur de la loi du
4 novembre 1885 inclus.

MONTANT DES TRAITEMENTS d'attente alloués		Écoles gardiennes suppri- mées.	Écoles d'adultes suppri- mées.	POPULATION à la date du 4 novembre 1885 des						POPULATION des établissements supprimés.					
				écoles primaires communales conser- vées.		écoles libres adop- tées, dirigées par des institutrices ou des institutrices laïques.		écoles libres adop- tées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieuses.		Écoles primaires.		Écoles gardiennes.		Écoles d'adultes.	
aux membres du personnel enseignant des écoles primaires.	aux institutrices gar- diennes.			Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Hommes.	Femmes.

Commune principale d'Auvers.

29,500 99	4,000	5	40	2,648	1,050	2,856	616	45	2,768	512	373	135	181	740	107
34,784 40	5,000	5	22	2,690	856	2,314	957	95	2,653	157	259	145	162	589	"
64,375 39	9,000	10	62	5,344	1,866	5,170	1,573	138	5,421	669	632	280	323	1,529	107
				7,210		6,743		5,550		1,301		605		1,456	

Commune principale de Malines.

50,097 94	2,000	4	15	1,456	803	2,902	1,100	14	2,150	326	282	68	50	411	"
22,877 79	1,000	5	10	1,655	550	927	613	"	1,671	190	444	50	52	249	"
24,585 18	1,000	1	15	1,650	635	2,580	1,002	195	1,165	211	196	5	51	560	34
97,360 91	4,000	8	40	4,239	1,992	6,209	3,515	207	4,084	727	922	125	153	1,020	34
				6,251		9,524		5,191		1,649		256		1,054	
161,756 50	13,000	18	102	9,583	3,858	11,379	4,888	345	10,405	1,506	1,551	405	456	2,340	141
				13,441		16,267		10,730		2,950		859		2,400	

Commune principale de Bruxelles.

5,152 32	2,000	2	20	1,993	5,001	456	94	124	1,274	35	17	55	39	737	"
11,881 85	2,000	2	12	1,253	357	956	146	61	1,085	7	63	29	44	301	"
5,184 55	"	"	9	526	316	524	87	"	420	9	21	"	"	251	"
3,000 "	1,000	1	26	1,754	614	271	117	89	1,567	16	70	6	6	702	215
25,193 48	5,000	5	67	5,506	2,288	2,207	444	274	4,746	65	171	90	89	1,091	215
				7,794		2,651		5,020		236		179		2,206	

Commune principale de Louvain.

16,154 95	4,000	6	12	1,469	555	795	597	164	1,509	42	56	120	85	454	"
8,991 05	"	"	18	740	567	94	169	57	504	"	160	"	"	257	48
7,427 54	"	"	15	1,417	585	485	192	"	1,256	17	67	"	"	447	"
2,000 "	5,000	2	10	615	468	205	"	"	522	"	"	153	115	229	90
5,224 "	"	"	5	621	276	260	268	5	426	3	24	"	"	85	"
14,264 15	2,000	5	15	532	179	518	222	"	514	14	100	24	25	518	"
52,041 69	11,000	11	69	5,504	2,208	2,155	1,448	226	4,751	76	477	286	225	1,770	147
				7,602		5,605		4,957		555		509		1,917	
75,240 17	16,000	16	136	10,900	4,406	4,562	1,892	500	9,477	141	648	376	512	3,761	362
				15,506		6,254		9,977		789		688		4,123	

Nombre des communes qui ont supprimé des écoles gardiennes.	Nombre des communes qui ont supprimé des écoles d'adultes.	Nombre des communes où l'organisation des écoles a subi des modifications.	CANTONS SCOLAIRES.	ÉCOLES primaires communales conservées.			ÉCOLES primaires communales supprimées.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux.			Date de la constatation des conditions de l'adoption.	NOMBRE des instituteurs et des institutrices mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi et auxquels au traitement d'attente a été alloué.				
				Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.		Instituteurs.	Sous-instituteurs.	Institutrices.	Sous-institutrices.	Institutrices gardiennes.

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.

6	14	22	Bruges	3	5	17	4	6	3	8	2	1	2	14	1	»	7	7	6	3	11
0	10	28	Dixmude	3	2	92	1	9	4	8	0	3	»	19	4	»	5	3	5	»	3
7	12	19	Ostende	»	»	15	2	6	4	10	»	4	»	9	3	»	3	5	6	»	4
5	15	20	Thielt	»	»	9	5	8	11	9	»	4	1	8	12	»	11	4	6	»	5
27	57	89	TOTAUX	6	5	65	10	29	22	55	2	12	3	50	20	»	26	19	23	3	25
				74			61			49			73			71					

Inspection prin

5	9	26	Courtrai	3	1	15	7	10	7	13	2	4	2	15	1	»	11	3	4	»	6
5	7	20	Menin	2	2	10	6	6	4	8	1	3	2	15	2	»	6	5	5	1	4
6	14	20	Roulers	1	1	14	0	5	8	15	»	»	1	13	2	»	5	3	4	»	1
4	7	24	Ypres	1	1	20	1	7	8	15	5	4	»	12	1	»	9	5	4	»	1
20	57	90	TOTAUX	7	5	59	14	28	27	51	8	11	5	55	6	»	31	16	17	1	12
				71			69			70			66			65					
47	04	170	LA PROVINCE . .	15	10	122	24	57	49	86	10	23	8	105	26	»	57	35	40	4	57
				145			150			119			159			150					

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.

4	14	22	Alost	5	2	15	1	5	6	4	5	8	»	15	»	»	6	3	3	3	4
2	5	14	Grammont	2	2	8	»	2	5	4	1	6	»	7	1	»	4	3	2	»	3
5	8	14	Lokeren	1	1	14	3	7	4	6	»	2	1	13	3	»	5	»	5	1	1
1	8	23	Sottegem	»	»	15	»	5	9	9	2	8	»	8	2	»	8	»	4	»	1
3	7	12	St-Nicolas	2	1	7	5	7	4	11	»	2	1	18	»	»	5	1	6	»	2
5	9	14	Termonde	2	1	12	1	5	4	7	»	6	»	8	1	»	4	4	4	»	4
18	49	99	TOTAUX	10	7	71	10	31	32	41	6	32	2	67	7	»	32	11	24	4	15
				88			75			79			76			71					

Inspection prin

3	18	25	Audenarde	2	2	12	»	5	15	7	1	13	»	7	»	»	11	1	4	3	3
7	11	10	Eecloo	2	2	13	6	12	3	12	2	1	»	12	»	»	7	1	6	4	6
»	»	»	Gand	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	8	13	Ledeberg	1	2	10	3	10	2	5	2	3	1	11	2	»	5	»	5	2	9
2	4	22	Tronchiennes . .	»	»	12	1	5	13	10	»	7	»	10	»	»	10	2	3	2	2
19	41	77	TOTAUX	5	6	47	10	32	33	34	5	24	1	40	2	»	31	4	18	11	20
				58			75			65			43			64					
37	00	176	LA PROVINCE . .	15	13	118	20	65	65	75	11	36	5	107	9	»	63	15	42	15	35
				146			148			142			119			135					

MONTANT DES TRAITEMENTS d'attente alloués		Écoles garçonnnes suppri- mées.		Écoles d'adultes suppri- mées.		POPULATION à la date du 4 novembre 1885 des						POPULATION des établissements supprimés.					
						écoles primaires communales coarctées		écoles libres adop- tées, dirigées par des institutrices ou des institutrices laïques.		écoles libres adop- tées, dirigées par des institutrices ou des institutrices religieuses.		Écoles primaires.		Écoles garçonnnes.		Écoles d'adultes.	
aux membres du personnel enseignants des écoles primaires.	aux institutrices gar- çonnnes.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Hommes.	Femmes.		

— Inspection principale de Bruges.

25,112 01	11,000	8	15	1,421	426	1,519	287	948	1,664	556	205	169	225	260	11
13,542 68	5,000	9	18	1,353	418	964	150	125	2,190	40	138	65	151	558	15
17,185 30	4,000	7	14	465	577	1,767	150	68	1,406	47	146	65	75	251	5
25,465 23	5,000	5	18	440	67	1,652	151	1,094	1,916	54	99	29	42	251	7
81,305 22	25,000	29	65	3,675	1,288	5,682	725	2,255	7,176	477	588	526	475	1,080	38
				4,961		6,405		9,409		1,065		799		1,118	

Inspection principale de Courtrai.

24,209 51	6,000	6	11	1,022	404	2,539	217	429	1,608	174	543	161	221	180	50
20,781 56	4,000	5	7	834	551	957	151	479	2,116	102	151	115	145	104	35
13,687 15	1,000	6	15	1,057	178	2,245	"	702	1,759	27	121	76	79	510	10
21,940 21	1,000	5	7	981	521	1,645	555	13	1,545	75	177	59	55	159	"
80,708 45	12,000	22	40	5,894	1,254	7,204	701	1,625	6,808	376	792	411	496	735	75
				5,148		7,905		8,451		1,168		907		808	
162,013 65	37,000	51	105	7,567	2,542	12,886	1,424	3,856	15,984	855	1,580	757	969	1,813	115
				10,109		14,510		17,840		2,255		1,706		1,926	

— Inspection principale d'Alost.

17,457 74	4,000	4	17	1,821	529	992	796	"	1,241	120	235	87	77	481	105
11,926 64	3,000	2	4	1,015	598	1,518	545	41	948	89	238	107	118	102	38
12,605 05	1,000	5	12	1,667	484	989	152	170	2,407	80	116	56	61	569	57
15,398 89	1,000	1	8	779	115	1,274	405	81	1,245	72	155	17	17	103	"
17,701 66	2,000	5	7	1,456	206	2,560	168	214	3,568	268	180	71	72	209	"
15,815 "	4,000	5	12	1,525	497	2,177	594	50	1,586	25	204	108	145	584	50
90,904 96	15,000	18	60	8,059	2,429	9,070	2,550	556	10,795	652	1,108	425	488	1,648	290
				10,468		11,420		11,529		1,760		914		1,958	

Inspection principale de Gand.

25,640 66	5,000	5	24	700	287	1,484	619	"	775	129	550	88	105	412	67
22,217 96	6,000	7	15	1,824	415	1,690	250	"	1,835	83	226	189	200	489	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
12,062 19	9,000	8	10	1,805	512	888	588	254	2,107	155	500	147	181	246	"
21,645 82	2,000	2	5	1,108	264	1,798	166	"	1,294	46	168	46	52	92	9
81,566 65	20,000	20	52	5,457	1,278	5,860	1,425	254	6,009	591	1,024	470	558	1,259	76
				6,715		7,285		6,245		1,415		1,008		1,315	
172,471 59	55,000	53	112	15,476	5,707	14,950	5,775	770	16,802	1,045	2,152	896	1,026	2,887	366
				17,185		18,705		17,572		3,175		1,922		3,265	

MONTANT DES TRAITEMENTS d'attente alloués		Écoles gardiennes suppri- mées.	Écoles d'adultes suppri- mées	POPULATION à la date du 4 novembre 1883 des						POPULATION des établissements supprimés.					
aux membres du personnel enseignant des écoles primaires.	aux institutrices gar- diennes			Écoles primaires communales conser- vées.		Écoles libres adop- tées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.		Écoles libres adop- tées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieuses.		Écoles primaires.		Écoles gardiennes.		Écoles d'adultes.	
				Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.

Inspection principale de Charleroi.

5,000 »	»	1	4	254	59	»	»	»	102	»	03	20	17	52	33
5,104 »	4,000	9	12	302	155	50	»	»	241	»	60	62	99	102	45
1,000 »	»	»	5	714	547	117	»	»	261	»	»	»	»	100	»
4,861 84	5,000	5	5	506	60	»	»	»	276	»	78	56	64	60	15
7,108 35	4,000	7	35	917	586	25	»	»	507	48	67	72	87	590	244
18,874 17	11,000	20	59	2,555	1,407	192	»	»	1,507	48	268	190	267	1,000	355
				3,960		192		1,507		316		457		1,344	

Inspection principale de Mons.

9,565 »	»	»	7	541	505	117	7	58	550	»	77	»	»	172	9
3,000 »	»	»	7	570	297	49	»	»	119	»	53	»	»	64	35
1,000 »	1,000	2	3	164	26	»	»	11	149	»	51	21	55	»	64
2,580 »	»	»	4	519	295	149	»	»	573	24	22	»	»	85	»
15,548 37	5,000	5	15	1,212	625	384	152	218	1,159	161	190	71	88	198	122
51,895 37	4,000	7	36	2,809	1,546	690	159	256	2,510	185	573	92	121	517	228
				4,555		858		2,566		558		213		745	

Inspection principale de Tournai.

2,500 »	1,000	4	6	142	94	»	40	»	85	»	94	100	165	246	15
11,800 15	3,000	4	14	727	218	512	45	184	865	55	83	42	67	410	46
1,000 »	»	2	8	241	158	26	»	»	255	»	»	37	51	158	»
4,558 65	2,000	4	5	545	189	55	»	»	340	»	68	78	70	127	20
19,658 80	6,000	14	33	1,655	659	595	85	184	1,521	55	245	257	291	941	81
				2,292		478		1,705		300		548		1,022	
70,426 34	21,000	41	128	7,015	3,592	1,284	244	440	5,158	268	886	550	670	2,467	644
				10,607		1,528		5,578		1,174		1,218		3,111	

Inspection principale de Huy.

1,000 »	»	»	7	40	14	109	»	»	100	»	50	»	»	180	20
6,218 67	2,000	2	4	868	55	53	24	19	604	»	125	30	10	22	25
2,000 »	1,000	1	2	107	10	69	»	11	75	13	23	14	7	54	»
1,000 »	»	»	9	178	70	67	»	»	129	4	6	»	»	25	85
6,773 52	1,000	1	2	599	147	54	159	20	255	»	105	5	12	25	»
16,991 99	4,000	4	24	1,792	204	552	165	50	1,240	17	289	40	29	286	150
				2,086		495		1,290		306		78		416	

Nombre des communes qui ont été supprimées des écoles gardiennes.	Nombre des communes qui ont été supprimées des écoles d'adultes.	Nombre des communes où l'organisation de l'enseignement a subi des modifications.	CANTONS SCOLAIRES.	ÉCOLES primaires communales conservées.			ÉCOLES primaires communales supprimées.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux.			Date de la constatation des conditions de l'adoption.	NOMBRE des instituteurs et des institutrices mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi et auxquels un traitement d'attente a été alloué.				
				Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.		Instituteurs.	Sous-instituteurs.	Institutrices.	Sous-institutrices.	Institutrices gardiennes.

Inspection priet

»	13	10	Aubel	5	3	9	4	5	1	6	5	5	1	1	1	»	4	1	5	»	1
1	6	4	Chênée	»	»	5	1	2	1	»	»	4	»	»	»	»	2	»	2	»	1
»	8	8	Fléron	1	1	9	1	2	»	2	1	5	»	4	»	»	1	1	1	»	»
»	»	»	Liège	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3	4	Verviers	»	»	4	»	2	8	»	»	10	»	»	»	»	7	»	2	»	»
1	30	26	TOTAUX	4	4	27	6	9	10	8	4	20	1	5	1		14	2	8	»	2
				35			25			52			7				24				
5	50	50	LA PROVINCE	9	8	48	6	25	19	12	6	95	1	18	4		16	5	21	»	6
				65			41			41			25				40				

PROVINCE DE LIMBOURG. —

»	10	28	Beeringen	2	1	8	4	6	28	5	2	52	1	5	»	»	22	»	5	»	»
1	17	21	Hasselt	»	»	10	1	4	14	3	»	18	1	6	»	»	14	2	3	2	2
2	51	50	Maeseyck	»	»	6	2	4	25	5	5	27	»	3	»	»	18	3	4	»	2
3	20	20	Tongres	»	»	10	2	8	20	5	»	22	»	0	»	»	14	»	5	»	4
0	87	108	LA PROVINCE	2	1	54	9	22	87	18	5	99	2	20	»		68	5	15	2	8
				57			118			122			22				90				

PROVINCE DE LUXEMBOURG. —

»	8	6	Arlon	1	1	5	»	1	7	»	»	8	»	»	2	»	7	»	1	»	»
2	12	14	Bouillon	»	»	14	5	6	10	5	2	10	»	4	1	»	13	»	0	2	1
2	25	16	Neufchâteau	2	2	17	2	4	11	4	1	12	»	4	4	»	15	1	4	2	2
5	5	6	Virton	1	1	6	»	2	5	2	1	1	»	5	2	»	5	»	2	»	2
7	48	42	TOTAUX	4	4	42	5	15	31	11	4	51	»	11	9		36	1	13	4	5
				50			40			46			20				54				

Inspection priet

1	11	14	Bastogne	1	1	27	1	1	15	2	5	17	»	1	1	»	15	1	1	1	»
1	14	15	Houffalize	»	»	18	»	2	24	1	»	22	1	2	»	»	22	»	1	»	1
2	16	18	Marche	4	2	22	»	7	14	2	»	15	»	5	1	»	13	1	0	»	2
5	19	11	St-Hubert	3	1	11	»	6	4	1	1	4	»	6	1	»	4	»	5	1	1
7	60	58	TOTAUX	8	4	78	1	16	57	6	4	58	1	14	3		54	2	15	2	4
				90			74			68			18				71				
14	108	100	LA PROVINCE	12	8	120	6	29	88	17	8	89	1	25	12		90	3	26	0	9
				140			123			114			58				125				

MONTANT DES TRAITEMENTS d'attente alloués		Écoles gardiennes supprimées.	Écoles d'adultes supprimées.	POPULATION à la date du 4 novembre 1885 des						POPULATION des établissements supprimés.					
aux membres du personnel enseignant des écoles primaires.	aux institutrices gar- diennes.			écoles primaires communales conser- vées.		écoles libres adop- tées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.		écoles libres adop- tées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieuses.		Écoles primaires.		Écoles gardiennes.		Écoles d'adultes.	
				Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Garçons.	Fillles.	Hommes.	Femmes.

pale de Liège.

9,459	1,000	23	377	571	462	260	171	165	89	37	"	"	185	61	
5,222	1,000	1	95	85	91	88	"	"	40	56	5	8	156	22	
3,800	"	12	465	142	269	177	"	477	62	32	"	"	123	53	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
9,030	07	10	85	76	187	194	"	"	71	92	"	"	93	10	
28,411	25	1	54	1,022	674	1,003	719	171	640	262	217	5	8	557	146
				1,606		1,728		811		479		15		703	
45,405	22	5	78	2,814	968	1,541	882	221	1,889	279	506	54	37	845	276
				3,782		2,223		2,110		785		91		1,119	

Inspection principale de Hasselt.

31,048	08	"	23	524	109	2,107	1,556	111	531	96	71	"	"	181	"
20,410	65	1	19	599	121	1,088	482	460	850	87	110	"	"	136	"
32,652	20	2	52	245	154	1,692	1,047	"	533	156	109	21	19	376	12
20,914	99	3	20	579	69	1,090	634	"	537	70	78	69	67	9	"
111,006	80	6	94	1,545	513	5,077	3,519	571	2,251	409	368	90	86	702	12
				2,058		9,496		2,822		777		176		714	

Inspection principale d'Arion.

8,085	33	"	11	151	50	111	124	78	77	61	43	"	"	105	10
22,492	66	2	18	594	104	416	513	19	395	165	235	25	32	283	4
21,587	49	2	54	499	249	356	203	64	505	115	132	43	51	507	112
5,503	35	5	5	282	96	94	50	51	270	5	51	25	25	71	"
57,466	81	7	66	1,526	589	477	675	192	1,245	346	481	93	106	966	126
				1,915		1,652		1,457		827		199		1,092	

pale de Marche.

22,508	14	1	50	495	351	537	380	45	252	104	97	36	40	417	"
26,047	08	1	25	572	262	416	361	95	166	145	176	14	7	229	11
25,958	84	2	27	725	310	502	296	"	404	77	134	35	25	308	27
11,040	"	3	24	342	105	90	105	5	317	41	94	23	31	265	51
83,554	06	7	106	1,932	1,008	1,585	1,142	145	1,119	427	501	106	103	1,219	89
				2,940		2,527		1,264		928		209		1,508	
140,820	87	14	172	3,258	1,597	2,562	1,817	337	2,564	773	982	199	209	2,183	215
				4,855		4,179		2,701		1,755		408		2,400	

CANTONS SCOLAIRES.	ÉCOLES primaires communales conservées.			ÉCOLES primaires communales supprimées.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.			ÉCOLES libres adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux.			Date de la constatation des conditions de l'adoption.	NOMBRE des instituteurs et des institutrices mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi et auxquels un traitement d'attente a été alloué.				
	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.	Garçons.	Filles.	Mixtes.		Instituteurs.	Sous-instituteurs.	Institutrices.	Sous-institutrices.	Institutrices gardiennes.

PROVINCE DE NAMUR. —

2	16	17	Beauraing . . .	•	•	8	2	4	9	1	•	12	•	•	4	•	•	9	•	2	•	1
6	19	20	Dinant	•	•	10	4	12	5	8	5	5	•	15	•	•	•	9	•	6	•	4
8	19	15	Mariembourg . .	1	1	11	1	10	1	3	1	2	•	10	•	•	•	2	•	8	•	4
16	54	56	TOTAUX	1	1	38	7	26	15	12	6	19	•	25	4	•	•	20	•	16	•	9
				40			48			57			29			56						

Inspection prin

5	17	23	Ciney	5	1	19	2	13	5	3	3	7	2	10	2	•	•	6	1	9	1	6
8	15	16	Gembloux	4	4	10	4	7	•	5	5	1	1	12	•	•	•	4	4	7	2	3
5	17	17	Morialmé	3	1	19	•	12	1	2	4	1	•	12	1	•	•	1	2	9	1	2
2	17	14	Namur	1	1	12	5	11	1	8	5	1	•	9	•	•	•	3	2	10	1	2
20	66	70	TOTAUX	11	7	60	9	45	7	18	15	10	•	43	3	•	•	14	9	35	5	13
				78			59			43			49			65						
36	120	126	LA PROVINCE . .	12	8	98	16	69	22	30	21	29	•	68	7	•	•	34	9	51	5	22
				118			107			80			78			99						

RÉCAPITULATION

18	80	122	Anvers	17	15	78	16	33	67	55	14	58	1	62	8	•	•	68	22	26	17	13
16	114	112	Brabant	26	17	112	2	28	11	29	10	21	•	65	14	•	•	12	18	24	9	16
47	94	179	Flandre occident.	13	10	122	24	57	49	86	10	23	8	105	26	•	•	57	35	40	4	57
37	90	176	Flandre orientale.	15	13	118	20	65	65	75	11	56	3	107	9	•	•	63	15	42	15	55
41	89	83	Hainaut	38	37	65	5	45	3	16	3	3	2	64	3	•	•	7	7	39	6	21
5	50	50	Liège	9	8	48	6	23	12	12	6	25	1	18	4	•	•	16	3	21	•	6
6	87	108	Limbourg	2	1	34	9	22	87	18	5	99	2	20	•	•	•	68	5	15	2	8
14	108	100	Luxembourg . . .	12	8	120	6	29	88	17	8	89	1	25	12	•	•	90	3	26	6	9
56	120	126	Namur	12	8	98	16	69	22	30	21	29	3	68	7	•	•	34	9	51	5	22
220	852	1,056	LE ROYAUME.	144	117	795	104	369	404	558	88	401	21	554	85	•	•	415	117	284	64	167
				1,056			877			827			658			880						

MONTANT DES TRAITEMENTS d'attente alloués		Écoles gardiennes supprimées.	Écoles d'adultes supprimées.	POPULATION à la date du 4 novembre 1885 des						POPULATION des établissements supprimés.					
				écoles primaires communales conser- vées.		écoles libres adap- tées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.		écoles libres adap- tées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieuses.		Écoles primaires.		Écoles gardiennes.		Écoles d'adultes.	
aux membres du personnel enseignant des écoles primaires.	aux institutrices gar- diennes.			Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.

Inspection principale de Dinant.

12,851 24	1,000	2	19	176	75	252	179	24	153	81	90	8	10	218	42
10,205 49	4,000	7	22	528	48	592	270	.	655	25	85	38	35	141	52
10,750 68	4,000	9	22	470	90	119	51	.	509	23	173	77	80	203	94
39,807 41	9,000	18	63	1,244	213	943	500	24	1,317	129	348	123	151	557	168
				1,457		1,443		1,341		477		254		725	

Inspection principale de Namur.

17,237 .	6,000	5	21	923	226	203	266	260	816	101	287	55	42	404	162
18,958 86	3,000	8	20	872	281	508	174	200	1,254	162	145	155	177	324	140
15,849 81	2,000	5	25	964	120	151	183	18	614	11	217	61	43	317	101
18,298 95	2,000	3	25	656	107	306	253	.	690	66	218	19	44	371	93
70,344 62	15,000	21	80	3,505	754	1,518	856	547	3,374	313	867	270	306	1,416	406
				4,129		2,174		3,021		1,210		576		1,912	
110,152 05	22,000	50	152	4,630	947	2,261	1,356	571	4,601	472	1,215	393	437	1,973	664
				5,586		3,617		5,262		1,687		830		2,637	

GÉNÉRALE.

161,756 30	15,000	18	102	9,583	3,858	11,370	4,888	345	10,405	1,306	1,554	403	456	2,349	141
75,240 17	10,000	10	156	10,900	4,496	4,502	1,802	500	9,477	111	648	376	512	3,761	362
162,013 65	37,000	51	105	7,567	2,542	12,886	1,424	5,856	13,984	853	1,580	737	969	1,813	113
172,471 59	55,000	38	112	15,476	3,707	14,050	3,775	770	16,302	1,045	2,132	806	1,026	2,887	366
70,126 34	21,000	41	128	7,015	3,592	1,284	244	440	5,138	285	886	539	670	2,467	644
45,403 22	6,000	5	78	2,814	968	1,341	882	221	1,880	279	506	54	37	843	276
111,606 80	8,000	6	91	1,545	515	5,977	3,519	571	2,251	409	368	90	86	702	12
140,820 87	9,000	14	172	3,258	1,597	2,362	1,817	337	2,361	775	982	199	209	2,185	215
110,152 05	22,000	39	152	4,630	947	2,261	1,356	571	4,691	472	1,215	393	437	1,973	664
1,049,879 07	167,000	228	1,070	60,797	22,220	56,782	19,795	7,611	67,001	6,651	9,671	3,687	4,211	18,080	2,793
				83,017		76,577		74,612		15,525		7,898		21,773	

(14)

TABLEAUX

présentant, par province et pour l'ensemble du pays, la comparaison, pour 1883 et 1885, des besoins (dépenses) et des ressources (recettes) du service ordinaire : A. des écoles primaires proprement dites ; B. des écoles gardiennes ; C. des écoles d'adultes.

Les registres contenant les renseignements *pour chaque commune* seront déposés à la Chambre.

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

ANVERS.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 506,533 *	590,408 *	a) et b) Les traitements de 1883 comprennent une somme de 49,920 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	b) 843,484 "	811,016 "	
Loyers de bâtiments scolaires	16,684 "	11,545 "	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	20,080 *	14,930 *	
Chauffage des classes	63,283 *	50,521 *	
Nettoyage journalier des classes	"	"	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	87,295 "	60,901 "	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	75,358 "	83,910 "	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	c) "	1,510 *	c) En 1883 cette dépense était souvent confondue avec l'indemnité accordée à la maîtresse de l'ouvrage ou était comprise dans l'allocation pour fournitures classiques. Cette observation s'applique à toutes les provinces.
Rappels pour dépenses arriérées	30,116 "	10,118 "	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres.	"	28,485 "
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	23,379 *
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	292,580 "
TOTAL . . . fr.		1,702,830 *	1,779,315 *

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1885.	1886.	— Observations.
DÉPENSES.			

BRABANT.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 1,471,750 96	1,171,547 52	a) et b) Les traitements de 1885 comprennent une somme de 122,150 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	b) 2,058,744 08	2,019,019 40	
Loyers de bâtiments scolaires	44,820 67	56,582 50	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	15,455 "	15,604 50	
Chauffage des classes	109,692 94	102,613 40	
Nettoyage journalier des classes	"	63,489 "	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	220,801 10	141,695 63	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	225,470 75	186,801 26	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	"	53,250 63	
Rappels pour dépenses arriérées	17,123 53	"	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	18,238 20	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	10,246 50	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	175,253 22	
TOTAL fr.	4,159,828 01	4,014,451 76	

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

FLANDRE OCCIDENTALE.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 684,549 14	462,906 17	a) et b) Les traitements de 1883 comprennent une somme de 67,754 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) des sous-instituteurs et dessous-institutrices	b) 480,245 83	506,521 "	
Loyers de bâtiments scolaires	"	4,851 47	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	8,255 "	2,015 11	
Chauffage des classes	43,063 30	20,770 69	
Nettoyage journalier des classes	"	4,032 17	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	34,712 50	23,817 22	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	51,578 30	35,693 67	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	"	8,086 64	
Rappels pour dépenses arriérées	27,063 45	"	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	7,305 79
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	6,105 "
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	397,044 93
TOTAL . . . fr.		1,320,449 72	1,288,189 86

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1888.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

FLANDRE ORIENTALE.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 905,086 95	634,099 84	a) et b) Les traitements de 1885 comprennent une somme de 87,818 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) dessous-instituteurs et des sous-institutrices	b) 758,058 34	806,251 09	
Loyers de bâtiments scolaires	15,891 06	14,001 06	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	23,028 82	17,109 82	
Chauffage des classes	51,004 85	43,840 20	
Nettoyage journalier des classes	"	"	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	153,504 06	115,259 92	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	59,910 21	64,612 51	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	"	31,004 26	
Rappels pour dépenses arriérées	44,302 53	"	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	31,468 07
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	70,751 10
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	321,504 70
TOTAL. . . fr.	1,980,186 30	2,154,876 47	

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

HAINAUT.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 1,944,448 »	1,684,092 »	a) et b) Les traitements de 1883 comprennent une somme de 167,760 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	b) 1,080,334 »	947,278 »	
Loyers de bâtiments scolaires	»	14,735 »	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	13,696 »	2,678 »	
Chauffage des classes	112,829 50	104,883 »	
Nettoyage journalier des classes	»	5,258 »	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	96,123 »	90,886 »	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	220,440 »	202,592 »	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	»	4,886 »	
Rappels pour dépenses arriérées	50,294 30	»	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres.	»	600 »
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	»	6,216 »
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	»	109,439 »
TOTAL . . . fr.		3,620,164 80	3,174,463 »

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1884.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

LIÈGE.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 1,287,441	1,160,687	a) et b) Les traitements de 1883 comprennent une somme de 131,850 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	b) 1,021,861	978,902	
Loyers de bâtiments scolaires	13,398	10,067	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	22,250	20,135	
Chauffage des classes	77,397	78,807	
Nettoyage journalier des classes	»	34,983	
Menu entretien des locaux d'école, etc	85,202	75,063	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	119,635	79,170	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	»	30,162	
Rappels pour dépenses arriérées	61,380	10,680	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres.	»	17,025	
{ Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	»	14,030	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	»	43,590	
TOTAL. . .fr.	2,846,564	2,565,706	

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1885.	1888.	Observations.
— DÉPENSES.			

LIMBOURG.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 486,192 61	274,251 50	a) et b) Les traitements de 1885 comprennent une somme de 28,017 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	b) 55,278 55	64,926 »	
Loyers de bâtiments scolaires	5,265 »	2,825 »	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	0,185 »	4,642 50	
Chauffage des classes	20,331 »	13,864 75	
Nettoyage journalier des classes	»	5,723 »	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	18,327 »	9,500 75	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	31,914 »	21,405 50	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	»	5,555 »	
Rappels pour dépenses arriérées	655 85	4,800 »	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	»	10,004 »
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	»	18,590 »
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	»	132,195 »
Total . . . fr.		624,148 79	508,193 »

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1888.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

LUXEMBOURG.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 842,528 "	585,070 "	a) Les traitements de 1883 comprennent une somme de 58,597 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) de sous-instituteurs et de sous-institutrices		47,850 "	
Loyers de bâtiments scolaires	1,708 "	4,055 "	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	14,958 "	11,582 "	
Chauffage des classes	55,521 "	41,408 "	
Nettoyage journalier des classes	"	10,671 "	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	66,438 "	51,873 "	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	46,672 "	38,408 "	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	"	5,055 "	
Rappels pour dépenses arriérées	26,097 "	"	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	14,726 "
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres.	"	9,062 "
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	157,716 "
TOTAL . . . fr.		1,055,777 "	964,415 "

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1883.	1885.	Observations.
DÉPENSES.			

NAMUR.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des instituteurs et des institutrices	a) 945,275 15	714,601 58	a) et b) Les traitements de 1883 comprennent une somme de 43,200 francs du chef de l'enseignement religieux.
Traitements (casuel compris) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	b) 217,131 05	153,506 23	
Loyers de bâtiments scolaires	3,311 90	3,012 "	
Indemnités de logement à des instituteurs ou à des institutrices	10,261 86	7,268 33	
Chauffage des classes	66,145 60	51,850 "	
Nettoyage journalier des classes	"	5,688 "	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	03,093 "	72,610 24	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	111,616 50	66,077 50	
Matières premières pour l'enseignement des travaux à l'aiguille	"	6,245 "	
Rappels pour dépenses arriérées	136,817 52	116,143 29	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	1,555 "
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	4,340 "
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	198,122 18
TOTAL		1,583,653 48	1,401,919 35

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — BESOINS.

NOMS DES PROVINCES.	1885.	1886.	Observations.
------------------------	-------	-------	---------------

RÉCAPITULATION.

Province d'Anvers	1,702,859 »	1,779,515 »
— de Brabant	4,159,828 01	4,014,451 76
— de Flandre occidentale	1,529,449 72	1,286,189 86
— de Flandre orientale	1,989,186 50	2,154,875 47
— de Hainaut	3,520,164 80	3,174,465 »
— de Liège	2,646,564 »	2,565,706 »
— de Limbourg	624,148 79	568,195 »
— de Luxembourg	1,053,777 »	964,415 »
— de Namur	1,583,653 48	1,401,919 35
TOTAL GÉNÉRAL	18,609,611 10	17,911,504 44

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES. — RECETTES.	1883.	1885.	SUBSIDE DE L'ÉTAT prévu dans la circulaire du 14 décembre 1884.	Observations.
--	-------	-------	--	---------------

ANVERS.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	132,251 »	75,483 »		
Revenus de fondations, etc.	1,578 »	6,028 »		
Allocations des bureaux de bienfaisance.	8,770 »	10,505 »		
Rétributions scolaires	71,009 »	86,680 »		
Communes.	714,651 »	969,951 »		
Province	47,000 »	70,802 »		
État	727,620 »	552,590 »	554,495 40	
TOTAL	1,702,850 »	1,780,907 »		

BRABANT.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	220,110 17	312,957 22		
Revenus de fondations, etc.	9,100 51	15,521 02		
Allocations des bureaux de bienfaisance	155,754 58	175,177 18		
Rétributions scolaires	54,400 09	56,494 56		
Communes	1,450,777 08	2,085,785 25		
Province.	100,500 »	a) 105,522 »		
État	2,185,217 53	1,272,895 80	1,367,065 94	
TOTAL	4,159,859 76	4,018,150 85		

a) Il y a un supplément de 50,000 à 60,000 francs à répartir sur les fonds de la province.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	114,895 50	157,786 46		
Revenus de fondations, etc.	20,052 59	29,325 33		
Allocations des bureaux de bienfaisance.	19,465 »	19,959 »		
Rétributions scolaires	56,595 65	68,496 10		
Communes.	484,545 10	503,265 40		
Province	65,489 71	82,506 18		
État	570,606 55	428,60 29	528,084 50	
TOTAL	1,829,440 72	1,289,727 85		

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES.	1885.	1886.	SUBSIDE DE L'ÉTAT prévu dans la circulaire du 14 décembre 1884.	Observations.
— RECETTES.				

FLANDRE ORIENTALE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	205,672 21	144,620 90		
Revenus de fondations, etc.	4,425 50	4,056 02		
Allocations des bureaux de bienfaisance	9,996 25	10,141 40		
Rétributions scolaires	75,526 *	122,102 82		
Communes	757,567 25	1,004,721 47		
Province	55,080 *	115,500 47		
État	900,915 *	767,580 *	767,580 60	
TOTAL	1,989,186 30	2,169,493 68		

HAINAUT.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	120,842 57	06,087 55		
Revenus de fondations, etc.	28,095 50	25,035 73		
Allocations des bureaux de bienfaisance.	105,058 60	94,654 47		
Rétributions scolaires	144,506 50	151,808 *		
Communes	1,197,686 48	1,277,962 55 a) 108,747 72		
Province	60,000 *	101,156 75		
État	1,865,075 *	1,260,002 99	1,262,616 30	
TOTAL	3,520,164 80	5,186,515 50		

a) Cette somme représente le déficit des budgets scolaires tels qu'ils ont été arrêtés par la Députation permanente.

LIEGE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	63,845 *	32,877 *		
Revenus de fondations, etc.	12,961 *	13,426 *		
Allocations des bureaux de bienfaisance.	76,028 *	78,686 *		
Rétributions scolaires	115,404 *	132,857 *		
Communes.	1,019,554 *	1,375,517 45		
Province	56,474 *	05,442 57		
État	1,522,518 *	838,000 *	836,212 56	
TOTAL	2,846,604 *	2,595,706 *		

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES. — RECETTES.	1883.	1885.	SUBSIDÉ	Observations.
			DE L'ÉTAT prévu dans la circulaire du 14 décembre 1883.	

LIMBOURG.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	39,672 43	20,481 .		
Revenus de fondations, etc.	453 25	2,265 .		
Allocations des bureaux de bienfaisance.	55,054 79	52,864 .		
Rétributions scolaires.	27,879 .	25,655 .		
Communes	161,386 .	217,111 .		
Province.	6,022 .	24,694 .		
État	333,151 52	225,125 .	228,365 60	
TOTAL.	624,148 70	568,193 .		

LUXEMBOURG.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	85,640 .	83,561 .		
Revenus de fondations, etc.	8,472 .	6,845 .		
Allocations des bureaux de bienfaisance.	5,530 .	5,041 .		
Rétributions scolaires	58,098 .	68,960 .		
Communes	306,377 .	478,040 .		
Province.	6,000 .	6,000 .		
État	513,660 .	313,948 .	322,454 40	
TOTAL.	1,053,777 .	964,415 .		

NAMUR.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	297,543 15	210,607 39		
Revenus de fondations, etc.	15,264 24	17,079 98		
Allocations des bureaux de bienfaisance.	36,524 89	34,868 05		
Rétributions scolaires	91,033 70	45,298 40		
Communes	508,062 32	617,526 03		
Province.	11,100 .	a) 50,033 00		
État	630,471 .	446,465 .	454,459 50	
TOTAL.	1,590,899 30	1,401,919 35		

a) Il y a un supplément de 10,000 à 15,000 fr. à répartir sur les fonds de la province.

A. — ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES. — RESSOURCES.

NOMS DES PROVINCES.	1885.	1888.	Observations.
------------------------	-------	-------	---------------

RÉCAPITULATION.

Province d'Anvers	1,702,839 "	1,780,007 "
— de Brabant	4,159,859 76	4,018,150 83
— de Flandre occidentale.	1,520,449 72	1,289,727 85
— de Flandre orientale.	1,989,186 30	2,169,495 68
— de Hainaut.	3,520,164 80	3,186,315 56
— de Liège	2,646,564 "	2,505,706 "
— de Limbourg	624,148 79	868,193 "
— de Luxembourg	1,053,777 »	964,415 "
— de Namur	1,590,899 30	1,401,919 35
TOTAL GÉNÉRAL	18,616,888 67 a)	17,944,828 27 b)

a) et b) Les ressources prévues aux budgets scolaires dépassent de 7,277 fr. 87 c. pour 1885 et de 33,323 fr. 83 c. pour 1888, le montant des besoins de l'exercice. Cela provient, d'une part, de ce que, dans quelques communes, le budget scolaire se clôture avec un léger excédent, et, d'autre part, de ce que, dans la province de Hainaut, la répartition du subside provincial de 1885 a eu lieu après l'approbation des budgets scolaires.

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1883.	1888.	Observations.
DÉPENSES.			

ANVERS.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 156,750 *	172,010 *	a) Y compris 16,780 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires	"	5,700 *	
Chauffage des classes	7,594 *	8,359 *	
Nettoyage journalier des classes.	"	125 *	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	9,283 *	9,120 *	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	"	1,325 *	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus	b) 89,286 *	"	b) Y compris 49,228 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	1,500 *	
{ Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	"	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres. . . .	"	5,480 *	
TOTAL. . . . fr.	262,895 *	204,299 *	

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

BRABANT.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices.		362,702 58	324,763 60
Loyers de bâtiments scolaires.		39,077 94	15,931 66
Chauffage des classes		20,621 04	17,376 75
Nettoyage journalier des classes.		"	10,792 50
Menu entretien des locaux d'école, etc.		62,942 26	27,406 50
Fournitures classiques aux élèves pauvres.		61,050 84	11,384 45
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus.		4,296 60	"
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système.	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	"
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	"
2 ^e système.	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres.	"	13,316 21
TOTAL . . . fr.		550,691 26	429,971 67

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

FLANDRE OCCIDENTALE.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices.	a) 125,548 35	55,028 18	a) Y compris 8,322 fr. 50 c. pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires	•	•	
Chauffage des classes	4,404 90	1,800 31	
Nettoyage journalier des classes.	•	245 35	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	3,952 50	1,428 32	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	•	1,794 32	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus	b) 9,801 45	2,760 52	b) Y compris 4,425 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	•	•	
{ Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	•	•	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	•	15,875 •	
TOTAL . . . fr.	145,597 16	79,019 46	

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1888.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

FLANDRE ORIENTALE.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 100,340 .	103,331 60	a) Y compris 1,000 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires.	3,187 50.	
Chauffage des classes	7,405 80	5,515 ..	
Nettoyage journalier des classes.	540 80.	
Menu entretien des locaux d'écoles, etc. .	13,635 .	10,185 .	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	.	9,900 .	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus . . .	b) 48,472 71	56,375 86	b) Y compris 17,000 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	6,905 .	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	1,468 .	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres.	17,400 .	
TOTAL. . . . fr.	253,853 01	198,626 82	

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1885.	1888.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

HAINAUT.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 454,051 06	•	a) Y compris 18,632 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires	•	•	
Chauffage des classes	25,432 •	•	
Nettoyage journalier des classes. . . .	•	•	
Menu entretien des locaux d'école, etc. .	20,522 •	•	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	•	•	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus . . .	b) 81,313 93	•	b) Y compris 13,650 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	•	•	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	•	•	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres. . . .	•	•	
TOTAL . . . fr.	579,318 99	c) 487,389 04	c) Le détail des besoins de 1888 n'est pas encore connu, en ce qui concerne les écoles gardiennes de la province de Hainaut.

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1883.	1888.	Observations.
— DÉPENSES.			

LIÈGE.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 210,134 *	201,487 *	a) Y compris 19,735 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires	"	6,370 *	
Chauffage des classes	12,710 *	14,345 *	
Nettoyage journalier des classes.	"	20,384 *	
Menu entretien des locaux d'école, etc. . .	7,560 *	8,502 *	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	"	28,401 *	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus . . .	b) 55,591 *	7,704 *	b) Y compris 23,825 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	"	
{ Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	"	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres.	"	4,150 *	
TOTAL fr.	288,795 *	291,343 *	

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1888.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

LIMBOURG.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 16,035	12,355	a) Y compris 1,083 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires	"	"	
Chauffage des classes	815	805	
Nettoyage journalier des classes.	"	"	
Meuu entretien des locaux d'école, etc	645	475	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	"	245	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus	b) 735	275	b) Y compris 295 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	495	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	"	
2 ^e système { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la retribution scolaire des enfants pauvres	"	"	
TOTAL fr.	18,850	14,050	

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

LUXEMBOURG.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 48,751 *	51,005 *	a) Y compris 1,771 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires.	"	300 *	
Chauffage des classes	4,092 *	2,662 *	
Nettoyage journalier des classes.	"	904 *	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	3,075 *	1,640 *	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	"	1,352 *	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus	b) 10,470 *	180 *	b) Y compris 423 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	110 *	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	550 *	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	7,463 *	
TOTAL fr.	68,597 *	47,046 *	

B. — ECOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

NAMUR.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 123,365 •	84,856 33	a) Y compris 3,900 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires	•	285 •	
Chauffage des classes	7,100 •	5,452 45	
Nettoyage journalier des classes.	•	745 58	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	6,955 40	5,740 70	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	5,186 •	4,699 67	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus	10,500 05	12,559 63	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	•	400 •	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	•	•	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres.	•	21,920 96	
TOTAL. . . . fr.	153,197 53	156,710 32	

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NOMS DES PROVINCES.	1885.	1886.	Observations.
------------------------	-------	-------	---------------

RÉCAPITULATION.

Province d'Anvers	202,893 .	204,299 .
— de Brabant.	550,691 26	429,071 07
— de Flandre occidentale.	143,597 18	79,019 46
— de Flandre orientale.	235,853 01	196,626 82
— de Hainaut	579,318 00	487,380 04
— de Liège	285,795 .	291,543 .
— de Limbourg	18,850 .	14,650 .
— de Luxembourg	68,397 .	47,046 .
— de Namur	153,197 55	136,710 32
TOTAL GÉNÉRAL.	2,298,562 75	1,887,055 31

D. — ÉCOLES GARDIENNES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES.	1883.	1885.	Observations.
RECETTES.			

ANVERS.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	2,530 .	14,195 .
Revenus de fondations, etc.	3,300 .	800 .
Allocations des bureaux de bienfaisance	200 .	»
Rétributions scolaires	0,300 .	8,500 .
Communes.	123,027 .	114,078 .
Province	8,750 .	»
État	118,157 .	66,726 .
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	»	»
TOTAL fr.	262,893 .	204,299 .

BRABANT.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	16,168 10	21,377 62
Revenus de fondations, etc.	58,458 33	2,098 84
Allocations des bureaux de bienfaisance	17,172 81	11,514 55
Rétributions scolaires	29,058 77	14,411 .
Communes.	264,278 37	281,690 66
Province	25,000 .	19,727 .
État	141,546 94	78,252 .
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	»	»
TOTAL	551,663 52	429,971 67

FLANDRE OCCIDENTALE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	13,361 69	6,612 72
Revenus de fondations, etc.	— 367 50	»
Allocations des bureaux de bienfaisance	1,450 .	1,200 .
Rétributions scolaires	2,238 73	2,045 .
Communes.	43,911 64	42,633 03
Province	3,848 .	4,135 01
État	75,767 08	22,673 38
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	452 50	»
TOTAL	143,597 16	79,801 34

B. - ÉCOLES GARDIENNES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES.	1885.	1886.	<i>Observations.</i>
— RECETTES.			

FLANDRE ORIENTALE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	15,579 80	6,160 91
Revenus de fondations, etc.	"	550 "
Allocations des bureaux de bienfaisance .	595 "	"
Rétributions scolaires.	410 "	954 60
Communes	156,907 21	145,812 81
Province	"	"
État	82,561 "	45,669 "
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	"	"
TOTAL.	255,855 01	196,626 82

HAINAUT.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	13,596 04	
Revenus de fondations, etc.	12,075 "	
Allocations des bureaux de bienfaisance .	24,667 "	
Rétributions scolaires.	11,478 "	318,531 70
Communes	215,599 46	
Province	15,000 "	
État	280,000 "	168,857 28
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	6,205 40	"
TOTAL.	579,518 99	a) 487,580 01

a) Le détail des ressources de 1885 n'est pas encore connu en ce qui concerne les écoles gardiennes de la province de Hainaut.

LIÈGE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	11,095 "	6,637 "
Revenus de fondations, etc.	800 "	700 "
Allocations des bureaux de bienfaisance .	1,520 "	1,335 "
Rétributions scolaires.	1,737 "	5,415 "
Communes	166,448 "	208,457 "
Province	10,000 "	10,000 "
État	94,195 "	58,821 "
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	"	"
TOTAL.	285,795 "	291,545 "

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES.	1883.	1884.	<i>Observations.</i>
RECETTES.			

LIMBOURG.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	1,708 .
Revenus de fondations, etc.	20 .
Allocations des bureaux de bienfaisance .	4,037 .	1,820 .
Rétributions scolaires	834 .	889 .
Communes.	4,515 .	6,856 .
Province
État	0,444 .	3,357 .
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	20 .	.
TOTAL	18,850 .	14,050 .

LUXEMBOURG.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	9,827 .	10,727 .
Revenus de fondations, etc.
Allocations des bureaux de bienfaisance .	.	40 .
Rétributions scolaires	2,875 .	1,549 .
Communes.	25,408 .	21,573 .
Province	2,000 .	2,000 .
État	27,373 .	13,308 .
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	824 .	.
TOTAL	63,307 .	40,087 .

NAMUR.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	25,280 37	30,778 58
Revenus de fondations, etc.	750 50
Allocations des bureaux de bienfaisance .	485 .	475 .
Rétributions scolaires	1,312 50	1,683 .
Communes.	54,005 46	65,203 44
Province	2,518 00	.
État	68,886 34	37,820 .
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus
TOTAL	153,107 83	136,710 32

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — RESSOURCES.

NOMS DES PROVINCES.	1883.	1885.	<i>Observations.</i>
------------------------	-------	-------	----------------------

RÉCAPITULATION.

Province d'Anvers	262,893 *	204,209 *
— de Brabant	551,663 32	429,971 67
— de Flandre occidentale.	143,597 16	79,301 34
— de Flandre orientale	255,853 01	196,626 82
— de Hainaut.	579,318 90	487,389 04
— de Liège	285,795 *	291,343 *
— de Limbourg	18,850 *	14,650 *
— de Luxembourg.	68,397 "	49,087 *
— de Namur	153,197 53	136,710 32
TOTAL GÉNÉRAL.	2,290,564 81 (a)	1,889,378 10 (b)

a et b) Les ressources prévues aux budgets des écoles gardiennes dépassent de 972 fr. 06 c. pour 1883 et de 2,322 fr. 88 c. pour 1885, le montant des besoins de l'exercice. Cela provient de ce que, dans quelques communes, le budget des écoles dont il s'agit se clôture avec un léger excédent.

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

ANVERS.

<i>Écoles communales.</i>						
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	57,610	•	17,561	•		
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	44,160	•	36,666	•		
Chauffage des classes	10,050	•	5,711	•		
Éclairage des classes.	6,026	•	2,894	•		
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	13,085	•	7,092	•		
Fournitures classiques aux élèves pauvres .	•		5,773	•		
Rappels pour dépenses arriérées	595	•	•			
<i>Écoles adoptées.</i>						
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres.			•	125	•
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres			•	85	•
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres.			•	305	•
TOTAL . . . fr.		111,506	•	72,212	•	

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

BRABANT.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	98,821 55	57,987 08	
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	161,470 96	145,099 24	
Chauffage des classes.	20,767 20	15,258 65	
Éclairage des classes.	28,219 64	25,477 36	
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	12,585 .	10,025 48	
Fournitures classiques aux élèves pauvres .	•	•	
Rappels pour dépenses arriérées.	5,016 40	•	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	•	•
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	•	•
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	•	• . . .
TOTAL fr.		524,860 74	251,825 81

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

FLANDRE OCCIDENTALE.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	35,818 76	13,048 84	
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	24,476 25	11,377 50	
Chauffage des classes	6,476 "	2,119 08	
Éclairage des classes	5,725 "	2,064 50	
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	6,042 "	"	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	"	1,519 "	
Rappels pour dépenses arriérées	1,353 48	"	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	"
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	"
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	1,662 "
TOTAL . . . fr.		79,867 48	51,790 72

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1885.	1888.	Observations.
— DÉPENSES.			

FLANDRE ORIENTALE.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	51,815 16	53,056 50	
Émoluments (fixes et casuels) dessous-instituteurs et des sous-institutrices	75,158 47	11,332 50	
Chauffage des classes	11,840 10	8,967 40	
Éclairage des classes	4,281 07	6,460 98 a)	a) Y compris quelques petites sommes pour formation et entretien des bibliothèques scolaires.
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	8,031 28	.	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	2,561 70	
Rappels pour dépenses arriérées	4,085 90	.	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. } Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	
} Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	
2 ^e système. } Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	2,245 .	
TOTAL . . . fr.	133,209 98	84,624 08	

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1885.	1888.	Observations.
DÉPENSES.			

HAINAUT.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices		185,547 59	•
Émoluments (fixes et casuels) de sous-instituteurs et de sous-institutrices		76,910 11	•
Chauffage des classes.		20,270 •	•
Éclairage des classes.		12,204 25	•
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.		7,025 25	•
Fournitures classiques aux élèves pauvres		•	•
Rappels pour dépenses arriérées		3,547 80	•
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. {	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres.	540 •	•
	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	•	•
2 ^e système. {	Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	•	•
TOTAL fr.		254,842 50	a) 100,549 46

a) Le détail des besoins de 1885 n'est pas encore connu, en ce qui concerne les écoles d'adultes de la province de Hainaut.

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS.	1883.	1888.	Observations.
DÉPENSES.			

LIÈGE.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	132,450	»	113,062
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices.	74,843	»	65,730
Chauffage des classes	13,965	»	13,283
Éclairage des classes	19,906	»	15,002
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	5,105	»	1,580
Fournitures classiques aux élèves pauvres .	»	»	»
Rappels pour dépenses arriérées	3,088	»	283
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système	Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres.		
	»	»	»
2 ^e système	Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres		
	»	»	»
Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres.			
TOTAL. . . fr.	251,426	»	208,940

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1888.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

LIMBOURG.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	31,285 »	9,005 »	
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	5,000 50	2,482 »	
Chauffage des classes	3,204 »	1,016 »	
Éclairage des classes.	5,250 »	1,039 »	
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	5,355 »	1,425 »	
Fournitures classiques aux élèves pauvres	»	»	
Rappels pour dépenses arriérées	174 50	»	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	»	80 »	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	»	»	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	»	»	
TOTAL fr.	49,355 »	15,107 »	

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1888.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

LUXEMBOURG.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	85,780	45,616	"
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices			
Chauffage des classes.	13,898	8,273	"
Éclairage des classes.	7,508	4,150	"
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	14,456	"	"
Fournitures classiques aux élèves pauvres	"	"	"
Rappels pour dépenses arriérées	1,871	"	"
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	640	"
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres.	"	1,169	"
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	2,038	"
TOTAL. . . fr.	123,600	62,815	"

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

NAMUR.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	135,877 50	106,085 10	
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices	17,560 50	14,772 "	
Chauffage des classes	10,740 50	10,248 61	
Éclairage des classes	10,701 50	575 "	
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc.	110 "	"	
Fournitures classiques aux élèves pauvres .	"	50 "	
Rappels pour dépenses arriérées.	41,008 22	5,421 00	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	"	410 "	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres.	"	185 "	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	5,003 17	
TOTAL	259,805 02	152,648 06	

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NOMS DES PROVINCES.	1883.	1885.	<i>Observations.</i>
------------------------	-------	-------	----------------------

RÉCAPITULATION.

Province d'Anvers	111,500 »	72,212 »
— de Brabant	524,880 74	251,825 81
— de Flandre occidentale	70,867 48	51,790 72
— de Flandre orientale	155,200 98	84,624 08
— de Hainaut	254,842 50	100,549 46
— de Liège	251,426 »	208,040 »
— de Limbourg	40,555 »	15,107 »
— de Luxembourg	125,600 »	62,815 »
— de Namur	230,805 02	152,648 00
TOTAL GÉNÉRAL	1,568,501 72	1,070,312 15

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES.	1885.	1886.	Observations.
— RECETTES.			

ANVERS.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	4,898 "	1,112 "
Revenus de fondations, etc.	"	"
Allocations des bureaux de bienfaisance	1,151 "	181 "
Rétributions scolaires	"	"
Communes	51,909 "	52,258 "
Province	8,750 "	"
État	44,758 "	18,001 "
TOTAL	111,506 "	72,212 "

BRABANT.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	0,448 78	7,405 45
Revenus de fondations, etc.	"	"
Allocations des bureaux de bienfaisance.	9,661 01	6,512 53
Rétributions scolaires.	90 "	530 "
Communes	85,567 44	115,358 83
Province.	47,220 12	29,684 "
État.	174,996 03	94,535 "
TOTAL	324,985 38	251,825 81

FLANDRE OCCIDENTALE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	6,111 54	1,464 59
Revenus de fondations, etc.	100 "	"
Allocations des bureaux de bienfaisance.	765 "	125 "
Rétributions scolaires.	"	114 "
Communes	51,386 65	20,391 48
Province	6,000 "	966 54
État.	35,504 49	8,729 31
TOTAL	70,867 48	51,700 72

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES.	1885.	1886.	Observations.
— RECETTES.			

FLANDRE ORIENTALE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	20,540 88	4,957 78
Revenus de fondations, etc.	50 »	50 »
Allocations des bureaux de bienfaisance.	504 »	»
Rétributions scolaires	1,270 »	228 »
Communes	54,445 10	57,330 30
Province.	5,000 »	»
État	51,591 »	22,049 »
TOTAL.	153,209 98	84,624 08

HAINAUT.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	6,110 44	130,008 42
Revenus de fondations, etc.	935 »	
Allocations des bureaux de bienfaisance.	5,166 »	
Rétributions scolaires	1,111 »	
Communes	116,295 80 a)	
Province.	15,000 »	60,541 04
État	110,217 26	
TOTAL.	254,842 50	190,349 46 b)

a) Les allocations votées par les communes ne s'élevaient qu'à fr. 60,254 92 c^s. Le surplus, soit fr. 56,038 88 c^s, est tombé à leur charge, par suite de la fixation du subside de l'État aux $\frac{2}{3}$ du déficit des budgets des écoles d'adultes.

b) Le détail des ressources de 1885 n'est pas encore connu en ce qui concerne les écoles d'adultes de la province de Hainaut.

LIÈGE.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	8,401 »	7,896 »
Revenus de fondations, etc.	860 »	1,010 »
Allocations des bureaux de bienfaisance.	2,565 »	1,922 »
Rétributions scolaires	500 »	2,207 »
Communes	119,160 »	119,556 »
Province.	39,500 »	30,953 »
État	80,550 »	45,450 »
TOTAL.	251,426 »	208,974 »

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES. — RECETTES.	1883.	1885.	<i>Observations.</i>
--	-------	-------	----------------------

LIMBOURG.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	2,083	520	"
Revenus de fondations, etc.	25	10	"
Allocations des bureaux de bienfaisance.	5,492	2,572	"
Rétributions scolaires	1,817	230	"
Communes.	13,050	6,427	"
Province.	6,000	"	"
État	22,288	5,269	"
TOTAL.	49,555	14,828	"

LUXEMBOURG.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	21,054	18,024	"
Revenus de fondations, etc.	135	120	"
Allocations des bureaux de bienfaisance	72	"	"
Rétributions scolaires	222	1,211	"
Communes.	44,801	22,406	"
Province	5,000	4,980	"
État	51,355	10,276	"
TOTAL.	123,609	66,077	"

NAMUR.

Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième.	21,497 07	72,712 16	"
Revenus de fondations, etc.	477 50	165	"
Allocations des bureaux de bienfaisance.	1,435	982 75	"
Rétributions scolaires	863	1,444	"
Communes.	77,056 45	38,924 15	"
Province.	19,020 87	"	"
État	119,466 13	38,420	"
TOTAL.	239,805 02	152,648 06	"

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — RESSOURCES.

NOMS DES PROVINCES.	1883.	1884.	Observations.
------------------------	-------	-------	---------------

RÉCAPITULATION.

Province d'Anvers	111,506 »	72,219 »
— de Brabant	324,983 38	251,825 81
— de Flandre occidentale.	79,867 48	51,790 72
— de Flandre orientale.	133,209 98	84,624 08
— de Hainaut	254,842 50	190,340 46
— de Liège	251,426 »	208,974 »
— de Limbourg	40,355 »	14,828 »
— de Luxembourg	123,609 »	66,077 »
— de Namur.	239,805 02	152,648 06
TOTAL GÉNÉRAL.	1,568,004 36	1,073,329 13

a) et b) Les ressources prévues aux budgets des écoles d'adultes dépassent de 102 fr. 64 c^t, pour 1883, et de 3,017 fr. pour 1884, le montant des besoins de l'exercice. Cela provient de ce que, dans quelques communes, le budget de l'école d'adultes se clôture avec un léger excédent.

(58)

Tableaux présentant, par province et pour l'ensemble du pays, la comparaison des dépenses scolaires de 1884 et de 1885 :

- I. — En ce qui concerne les communes où l'organisation des écoles primaires, gardiennes ou d'adultes, a été modifiée à la suite de la loi de 20 septembre 1884 (a);
- II. — En ce qui concerne les écoles primaires proprement dites de tout le royaume;
- III. — En ce qui concerne les écoles gardiennes et les écoles d'adultes de tout le royaume.

(a) Les tableaux fournis par les Gouverneurs et contenant les renseignements pour chaque commune qui a modifié son organisation scolaire seront déposés à la Chambre.

1. — Comparaison des dépenses scolaires de 1884 et de 1885,

1. Nombre des communes con- prises dans les tableaux des gouverneurs.	2. NOMS DES PROVINCES.	DÉPENSES DU SERVICE ORDINAIRE de l'instruction primaire, prévues au budget de l'exercice 1884.				DÉPENSES DU de l'instruction primaire,			
		3. Écoles primaires.	4. Écoles gardiennes.	5. Écoles d'adultes.	6. Total des dépenses de 1884. (Colonnes 3 à 5).	7. Écoles primaires communales		8. Écoles primaires adoptées.	
						7. Budgets approuvés.	8. Budgets non approuvés.	9. Budgets approuvés.	10. Budgets non approuvés.
144	Anvers	1,605,716	264,550	125,189	2,085,455	1,596,751	7,800	551,012	10,589
100	Brabant	1,079,842	55,001	70,792	1,185,635	715,953	»	191,858	»
184	Flandre occidentale	884,422	89,624	53,859	1,027,905	545,399	»	409,255	»
200	Flandre orientale	1,047,990	65,766	54,352	1,168,108	680,068	6,262	403,842	1,400
117	Hainaut	704,901	120,710	54,958	870,569	599,839	»	111,768	»
82	Liège	519,980	46,600	56,967	623,547	408,008	»	73,224	»
111	Limbourg	547,118	8,916	31,529	587,563	55,407	109,954	57,805	118,369
122	Luxembourg	409,227	19,444	54,572	543,043	255,892	»	179,761	»
107	Namur	488,051	48,562	65,751	602,144	270,155	»	203,654	»
1,227	TOTAUX	7,527,227	698,973	567,569	8,593,769	4,894,470	124,016	1,982,249	130,158
						7,130,893			

dans les communes où l'organisation des écoles a été modifiée.

SERVICE ORDINAIRE prévues au Budget de l'exercice 1885.					DIFFÉRENCE pour 1885.		PART DE LA COMMUNE dans les dépenses temporaires, telles que les traitements d'attente et les pensions des instituteurs, etc.		Observations.
Écoles gardiennes.		Écoles d'adultes.		Total des dépenses de 1885. (Écoles communales et adoptées.) Colonnes 7 à 14.)	En plus. (Colonne 13-6.)	En moins. (Colonne 14-15.)	En 1884.	En 1885.	
Budgets approuvés.	Budgets non approuvés.	Budgets approuvés.	Budgets non approuvés.						
11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.
207,331	•	74,707	•	2,137,000	52,355	•	6,426	60,054	
23,442	4,332	10,843	•	944,608	•	241,027	25,141	50,503	
31,913	•	12,464	•	907,051	•	50,874	27,542	84,642	
35,757	3,760	5,476	1,745	1,138,510	•	29,798	50,001	91,655	
70,017	820	25,400	580	800,214	•	170,355	22,254	60,469	
58,150	•	20,695	•	546,664	•	77,435	•	18,730	
•	1,300	755	2,701	546,581	•	40,982	12,853	42,863	
8,240	•	11,950	•	455,843	•	107,200	53,730	a)47,000	a) Non compris la part des communes dans les pensions des instituteurs, pour 1885.
42,504	•	36,600	•	555,010	•	40,154	16,301	50,783	
548,243	10,412	205,077	4,820	7,800,451	52,555	746,855	182,278	516,705	
558,655		200,005			En moins : 604,318 pour les dépenses ordi- naires.		En plus : 334,427 pour les dépenses tem- poraires.		

II. — *Comparaison des dépenses des ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES, pour 1884 et 1885, en ce qui concerne CHAQUE PROVINCE et L'ENSEMBLE DU PAYS.*

Nombre des communes.	NOMS DES PROVINCES.	ÉCOLES PRIMAIRES PROPREMENT DITES.				DIFFÉRENCE	
		Dépenses du service ordinaire prévues au budget de 1884.	Dépenses du service ordinaire prévues au budget de 1885.			pour 1885.	
			Écoles communales.	Écoles adoptées.	Total des dépenses de 1885. (Écoles com- munales et adoptées.)	En plus (Colonne 4-5.)	En moins. (Colonne 3-6.)
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
152	Anvers	1,711,897	1,427,640	351,604	1,779,313	67,506	.
342	Brabant	4,298,805	5,810,694	205,758	4,014,432	.	254,371
250	Flandre occidentale.	1,298,560	877,674	410,516	1,288,190	.	10,376
297	Flandre orientale.	2,100,940	1,725,140	420,725	2,154,874	53,034	.
457	Hainaut	3,555,400	5,058,188	116,275	5,174,463	.	580,937
559	Liège	2,706,560	2,401,261	74,445	2,505,706	.	140,860
206	Limbourg	611,000	403,574	168,486	568,193	.	42,813
211	Luxembourg.	1,100,564	782,911	161,504	964,415	.	135,049
552	Namur.	1,564,345	1,197,902	204,017	1,401,919	.	162,426
2,580	TOTAUX.	18,917,797	15,780,002	2,140,370	17,911,505	121,440	1,127,732
						1,006,292	

III. — *Comparaison des dépenses des écoles gardiennes et des écoles d'adultes, pour 1884 et 1885, en ce qui concerne chaque province et l'ensemble du pays.*

1° ÉCOLES GARDIENNES.

N° d'ordre.	NOMS DES PROVINCES.	ÉCOLES GARDIENNES.			
		Dépenses du service ordinaire prévues au Budget de		Différence pour 1885.	
		1884.	1885.	En plus.	En moins.
1	Anvers	254,515 •	204,299 •	•	50,216 •
2	Brabant	378,454 07	429,971 87	•	145,462 40
3	Flandre occidentale	135,843 84	79,019 40	•	56,824 38
4	Flandre orientale	246,010 19	196,026 82	•	49,383 37
5	Hainaut	576,024 91	487,389 04	•	89,235 87
6	Liège	506,002 •	291,343 •	•	14,659 •
7	Limbourg	19,313 32	14,650 •	•	4,663 32
8	Luxembourg	69,704 •	47,040 •	•	22,658 •
9	Namur	151,064 81	156,710 32	•	14,354 49
	TOTAUX	2,332,512 14	1,887,055 51	•	445,456 83

2° ÉCOLES D'ADULTES.

N° d'ordre.	NOMS DES PROVINCES.	ÉCOLES D'ADULTES.			
		Dépenses du service ordinaire prévues au budget de		Différence pour 1885.	
		1884.	1885.	En plus.	En moins
1	Anvers	111,701	72,212	»	39,489
2	Brabant	324,520	251,825 81	»	72,694 19
3	Flandre occidentale	78,912 55	31,700 72	»	47,121 83
4	Flandre orientale	137,975 09	84,624 08	»	53,351 01
5	Hainaut	259,230 31	190,349 46	»	68,880 85
6	Liège	250,655	208,940	»	41,715
7	Limbourg	49,578	15,107	»	34,471
8	Luxembourg	129,163	62,815	»	66,348
9	Namur	220,997 44	152,648 06	»	77,349 38
	TOTAUX	1,571,732 39	1,070,312 13	»	501,420 26

(65)

(ANNEXE AU N° 62.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1885-1886.

RELEVÉ

des écoles primaires, gardiennes et d'adultes communales, adoptées ou soumises à l'inspection, existant à la date du 31 décembre 1883 et des écoles primaires, gardiennes et d'adultes communales, adoptées ou subsidiées, existant à la date du 20 novembre 1885.

Relevé des écoles primaires, gardiennes et d'adultes communales, adoptées

Nombre de communes.	PROVINCES.	ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES.						ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES ADOPTÉES dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.							
		Nombre des écoles.			Nombre des membres du personnel enseignant.		Population des écoles à la date du 31 déc. 1883.		Nombre des écoles.			Nombre des membres du personnel enseignant.		Population des écoles à la date du 31 déc. 1883.	
		Pour garçons.	Pour filles.	Mixtes.	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.	Garçons.	Filles.	Pour garçons.	Pour filles.	Mixtes.	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.	Garçons.	Filles.
2,565	LE ROYAUME.	1,541	1,497	1,749	5,575	5,284	101,683	154,004	-	1	7	6	2	42	81
		4,787			8,657		545,687		8			8		125	

Relevé des écoles primaires, gardiennes et d'adultes communales,

Nombre de communes.	PROVINCES.	ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES.						ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES ADOPTÉES dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques							
		Nombre des écoles.			Nombre des membres du personnel enseignant.		Population des écoles à la date du 21 nov. 1885.		Nombre des écoles.			Nombre des membres du personnel enseignant.		Population des écoles à la date du 30 nov. 1885.	
		Pour garçons.	Pour filles.	Mixtes.	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.	Garçons.	Filles.	Pour garçons.	Pour filles.	Mixtes.	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.	Garçons.	Filles.
152	Anvers.	65	48	80	440	260	21,728	14,874	53	14	68	232	52	10,930	4,811
542	Brabant.	170	154	208	1,004	696	50,992	57,509	25	8	18	66	19	4,342	1,725
250	Flandre occidentale.	37	27	176	314	115	12,800	6,071	92	13	21	217	31	13,037	1,776
207	Flandre orientale.	55	40	212	555	289	29,546	15,214	79	12	54	256	129	16,300	4,364
436	Hainaut.	588	577	170	955	672	52,321	57,837	16	5	5	28	5	1,514	588
540	Liège.	225	228	207	786	571	57,579	51,266	32	7	22	52	14	1,459	947
185	Limbourg.	13	13	109	140	26	5,850	5,907	21	6	98	144	12	6,879	3,988
211	Luxembourg.	80	77	258	320	116	11,550	8,053	14	8	92	95	19	2,860	2,307
352	Namur.	136	154	225	425	192	16,671	9,798	50	21	29	55	32	2,295	1,501
2,565	LE ROYAUME.	1,167	1,104	1,723	4,901	2,937	259,026	161,509	562	94	407	1,143	513	60,237	21,807
		3,994			7,838		405,555		863			1,456		82,044	

ou soumises à l'inspection, existant à la date du 31 décembre 1883.

ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES ADOPTÉES dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux.						ÉCOLES GARDIENNES COMMUNALES.			ÉCOLES GARDIENNES PRIVÉES soumises à l'inspection.			ÉCOLES D'ADULTES COMMUNALES.				ÉCOLES D'ADULTES PRIVÉES soumises à l'inspection.					
Nombre des écoles.			Nombre des membres du personnel enseignant.			Population des écoles à la date du 31 déc. 1883.		Nombre des écoles.	Nombre des membres du personnel enseignant.	Population des écoles à la date du 31 déc. 1883.	Nombre des écoles.	Nombre des membres du personnel enseignant.	Population des écoles à la date du 31 déc. 1883.	Nombre des écoles.		Population des écoles à la date du 31 déc. 1883.		Nombre des écoles.		Population des écoles à la date de 31 déc. 1883.	
Pour garçons.	Pour filles.	Mixtes.	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.	Garçons.	Filles.	Pour hommes.							Pour femmes.	Hommes.	Femmes.	Pour hommes.	Pour femmes.	Hommes.	Femmes.	Pour hommes.
2			4		202		850	1,408	64,482	13	25	1,155	2,125	503	70,758	18,000	25	4	427	234	
2			4			202							2,688		88,548		27		661		

adoptées ou subsidiées, existant à la date du 20 novembre 1885.

ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES ADOPTÉES dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux.						ÉCOLES GARDIENNES COMMUNALES.			ÉCOLES GARDIENNES PRIVÉES en faveur desquelles les communes sollicitent un subside de l'État.			ÉCOLES D'ADULTES COMMUNALES.				ÉCOLES D'ADULTES privées en faveur desquelles les communes sollicitent un subside de l'État.					
Nombre des écoles.			Nombre des membres du personnel enseignant.			Population des écoles à la date du 20 nov. 1885.		Nombre des écoles.	Nombre des membres du personnel enseignant.	Population des écoles à la date du 20 nov. 1885.	Nombre des écoles.	Nombre des membres du personnel enseignant.	Population des écoles à la date du 20 nov. 1885.	Nombre des écoles.		Population des écoles à la date du 20 nov. 1885.		Nombre des écoles.		Population des écoles à la date du 20 nov. 1885.	
Pour garçons.	Pour filles.	Mixtes.	Instituteurs et sous-instituteurs.	Institutrices et sous-institutrices.	Garçons.	Filles.	Pour hommes.							Pour femmes.	Hommes.	Femmes.	Pour hommes.	Pour femmes.	Hommes.	Femmes.	Pour hommes.
1	64	6	2	183	339	10,744	25	114	4,088	12	17	1,315	35	15	2,475	1,105					
	66	12	2	185	561	9,705	80	275	13,675	21	45	2,560	116	151	7,878	2,760	1	1	60	52	
10	102	20	30	342	5,854	14,042	22	31	1,561	20	30	2,781	40	5	1,534	105	4		176		
5	103	0	10	286	1,070	17,505	40	112	6,454	36	55	5,051	41	16	3,781	1,899	6	2	475	207	
2	08	3	8	116	435	6,027	275	347	20,654	45	49	3,272	255	120	9,349	2,165		3		102	
2	19	2	4	47	260	1,980	80	173	9,681	6	7	502	257	96	8,110	3,606	1		25		
2	20		9	30	575	2,538	5	7	350	11	16	1,486	27	2	641	33	1		20		
1	25	7	5	65	354	2,480	26	27	1,417	21	25	1,502	195	11	3,812	176	28		452		
35	72	11	0	198	570	5,025	67	76	3,263	42	47	2,561	270	131	7,055	1,115	9	5	225	111	
56	559	79	77	1,369	8,016	69,850	656	1,162	62,023	212	206	20,836	1,210	547	44,615	15,078	50	9	1,420	552	
674			1,446			77,860							1,757		57,693		59		1,061		

(68)

(69)

(2° ANNEXE AU N° 62.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1885-1886.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

des membres du personnel enseignant des ÉCOLES PRIMAIRES ADOPTÉES.

(Situation au 20 décembre 1885.)

État récapitulatif des membres du personnel enseignant des ÉCOLES

DESIGNATION DES RESSORTS d'inspection principale.	NOMBRE des écoles primaires adoptées.	MEMBRES DIPLOMÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT (Instituteurs, sous-instituteurs, institutrices, sous-institutrices).									
		Nombre des membres diplômés.				Nombre des diplômes avec indication des établissements normaux ou jurys qui les ont délivrés.					
		Laïques.		Reli- gieux.	Reli- gieuses.	Écoles ou sections nor- males de l'État.	Écoles normales agrées sous le régime de la loi		Écoles normales libres.		Jurys institués en vertu de l'article 8 de la loi de 1884.
		Hommes.	Femmes.				de 1842.	de 1884.	Diplômes entérinés.	Enté- re- ment ajourné.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.
Anvers	81	56	10	•	15	25	28	7	51	1	•
Malines	114	40	25	1	25	24	58	2	32	2	•
Bruxelles	54	18	8	•	20	8	20	5	14	1	•
Louvain	81	26	14	•	27	4	32	2	25	4	2
Bruges	125	72	0	•	50	1	70	5	50	2	•
Courtrai	141	94	14	•	35	2	69	8	64	•	•
Alost	157	88	14	1	22	8	58	5	51	5	•
Gand	104	64	15	•	17	10	46	7	27	4	2
Charleroi	20	2	5	•	9	1	8	•	7	•	•
Mons	40	9	5	1	11	1	12	•	12	1	•
Tournai	20	8	3	•	5	•	6	•	10	•	•
Huy	27	8	2	•	10	•	19	1	6	•	•
Liège	40	20	8	2	5	1	7	5	18	3	1
Hasselt	142	83	12	•	12	5	38	11	55	22	•
Arlon	67	32	4	•	10	5 (a)	15	4	22	•	•
Marche	85	41	10	2	10	•	22	4	37	•	•
Dinant	67	20	10	•	12	3	19	1	19	•	•
Namur	92	22	19	5	27	2	44	5	24	•	•
TOTAUX	1,473	712	105	12	324	96	551	64	480	45	5
		905		356			1,241				
		1,241									

(a) Y compris trois certificats délivrés sous le régime de la loi de 1842, par le jury provincial de Luxembourg. Ces certificats ont une valeur

ERRATA. Le relevé (annexe au n° 62) des écoles primaires, gardiennes et d'adultes communales, adoptées ou subsidiées, existant à Le nombre des écoles primaires adoptées, dirigées par des instituteurs ou des institutrices religieux, est de 637 (soit 1 en moins pour la des institutrices laïques, de 834 (soit 10 en moins pour la province d'Anvers et 19 pour la province de Liège). Le nombre des membres Ce qui réduit le nombre total des écoles adoptées à 1,471 au lieu de 1,537 et celui des membres du personnel enseignant attaché à ces

PRIMAIRES ADOPTÉES. (Situation au 20 décembre 1885.)

MEMBRES NON DIPLOMÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT (Instituteurs, sous-instituteurs, institutrices, sous-institutrices).												Observations.	
Nombre des membres non diplômés.		Motifs pour lesquels les membres du personnel renseignés aux colonnes 13 et 14 ont été dispensés du diplôme.											24.
Laïques.	Religieux.	Assimilés aux diplômés qui ont eu, antérieurement à la loi, la direction d'une école primaire communale ou adoptée (*).				Dispensés parce que les membres du personnel sont pour la moitié au moins diplômés ou assimilés aux diplômés. (Non diplômés ni assimilés (*)).				Dispense provisoire. Doivent subir l'examen avant le 22 septembre 1886 (*).			
		Laïques.		Religieux.	Religieuses.	Laïques.		Religieux.	Religieuses.				
		Hommes.	Femmes.			Hommes.	Femmes.						
13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.		
50	78	"	"	"	51	10	2	"	35	24 ⁽¹⁾	(1) moins 4		
48	65	2	"	"	19	11	9	"	19	53 ⁽²⁾	(2) " 1		
19	72	1	"	"	6	10	1	"	27	40 ⁽³⁾	(3) " 16		
18	65	"	1	"	9	5	"	"	22	40 ⁽⁴⁾	(4) " 17		
50	142	2	"	2	19	25	2	5	61	60 ⁽⁵⁾	(5) " 19		
49	156	1	4	1	18	28	6	4	47	76 ⁽⁶⁾	(6) " 30		
79	160	2	2	"	57	35	10	5	51	101 ⁽⁷⁾	(7) " 40		
42	89	5	"	2	15	17	7	6	35	46 ⁽⁸⁾	(8) " 11		
"	27	"	"	"	12	"	"	"	7	8 ⁽⁹⁾	(9) " 2		
9	54	3	"	1	16	2	"	1	10	10 ⁽¹⁰⁾	(10) " 2		
5	29	"	2	"	17	2	1	"	5	7			
4	15	"	"	"	2	"	2	"	11	4 ⁽¹¹⁾	(11) " 1		
10	11	1	2	"	1	"	1	2	4	10 ⁽¹²⁾	(12) " 2		
56	50	2	"	2	9	18	1	2	14	44 ⁽¹³⁾	(13) " 5		
12	23	"	"	"	7	1	"	"	8	19 ⁽¹⁴⁾	(14) " 2		
20	18	1	1	"	5	"	1	1	7	24 ⁽¹⁵⁾	(15) " 1		
6	23	"	"	"	10	1	"	"	5	15			
9	48	"	"	"	23	5	"	2	16	13 ⁽¹⁶⁾	(16) " 1		
446	1,071	20	12	8	252	170	43	24	582	606 ⁽¹⁷⁾			
1,517		32		260		213		406					
		292				619							

(*) Voir article 9 de la loi du 20 septembre 1884.

(17) moins 154 qui seront dispensés de droit lorsque leurs collègues (appartenant aux mêmes écoles qu'eux) auront subi l'examen prescrit.

— En somme, 432 instituteurs, etc., adoptés doivent — avant le 22 septembre 1886 — se pourvoir du diplôme légal.

légal (dép. minist. du 30 décembre 1884, n° 2675/15827 N. aff. 812).

la date du 20 novembre 1885, doit être modifié comme suit :

province de Flandre occidentale et 56 pour la province de Namur), et celui des écoles primaires adoptées dirigées par des instituteurs ou du personnel enseignant de ces dernières écoles est de 1,205 au lieu de 1,456.

établissements à 2,750 au lieu de 2,902.

(72)

(73)

(3^e ANNEXE AU N^o 62.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1885-1886.

TABLEAUX

présentant le complément des renseignements publiés dans le fascicule n^o 62 des Documents parlementaires (session de 1885-1886), en ce qui concerne les besoins et les ressources du service ordinaire des écoles gardiennes et des écoles d'adultes du Hainaut, en 1885.

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

HAINAUT.

<i>Écoles communales.</i>			
Traitements (casuel compris) des institutrices et des sous-institutrices	a) 454,051 06	357,511 54	a) Y compris 18,652 francs pour les gens de service.
Loyers de bâtiments scolaires	"	16,272 72	
Chauffage des classes.	25,452 "	21,017 "	
Nettoyage journalier des classes	"	16,900 95	
Menu entretien des locaux d'école, etc.	20,522 "	18,972 "	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	"	40,411 20	
Rappels pour dépenses arriérées et autres dépenses non spécifiées ci-dessus	b) 81,313 95	"	b) Y compris 13,650 francs pour distribution d'aliments et de vêtements aux élèves.
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres.	"	2,318 35	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres	"	"	
2 ^e système. { Subvention arrêtée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres	"	13,086 "	
TOTAL. . . . fr.	579,318 99	487,389 04	

B. — ÉCOLES GARDIENNES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES. — RECETTES.	1883.	1884.	<i>Observations.</i>
--	-------	-------	----------------------

HAINAUT.

Caucasse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	13,596 04	12,625 49	
Revenus de fondations, etc.	12,975 "	23,720 15	
Allocations des bureaux de bienfaisance	24,007 "	22,754 57	
Rétributions scolaires	11,478 "	13,218 52	
Communes.	215,599 46	178,254 02	a) Cette somme représente le déficit des budgets des écoles gardiennes, tels qu'ils ont été arrêtés par la Députation permanente.
Province.	15,000 "	58,726 94	
État	280,000 "	163,111 35	
Ressources diverses non spécifiées ci-dessus	6,205 49	.	
TOTAL	579,518 99	487,389 04	

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — BESOINS.

NATURE DES BESOINS. — DÉPENSES.	1883.	1885.	Observations.
---------------------------------------	-------	-------	---------------

HAINAUT.

<i>Écoles communales.</i>			
Émoluments (fixes et casuels) des instituteurs et des institutrices	155,347 59	107,021 33	
Émoluments (fixes et casuels) des sous-instituteurs et des sous-institutrices. . .	70,910 11	56,477 08	
Chauffage des classes	20,270 *	14,266 66	
Éclairage des classes	12,204 25	12,274 39	
Formation et entretien des bibliothèques scolaires, etc	7,023 25	*	
Fournitures classiques aux élèves pauvres.	*	110 *	
Rappels pour dépenses arriérées	2,547 30	*	
<i>Écoles adoptées.</i>			
1 ^{er} système. { Rémunération normale, calculée par tête d'enfant, pour l'écolage des enfants pauvres	540 *	*	
Et, s'il y a lieu, subside fixe, outre le droit d'écolage pour les enfants pauvres.	*	*	
2 ^e système. { Subvention arrêlée à forfait et tenant lieu du subside et de la rétribution scolaire des enfants pauvres.	*	200 *	
TOTAL fr.	354,842 50	190,349 46	

C. — ÉCOLES D'ADULTES. — RESSOURCES.

NATURE DES RESSOURCES. — RECETTES.	1883.	1885.	Observations.
HAINAUT.			
Encaisse ou excédent des comptes scolaires de l'exercice pénultième	6,110 44	5,554 35	
Revenus de fondations, etc.	935 .	4,496 .	
Allocations des bureaux de bienfaisance .	5,166 .	4,513 50	
Rétributions scolaires	1,111 .	1,751 50	
Communes	a) 116,295 80	52,450 58 b) 49,158 33	a) Les allocations votées par les communes ne s'élevaient qu'à fr. 60,354 93 c ^s . Le surplus, soit fr. 56,038 88 c ^s , est tombé à leur charge, par suite de la fixation du subside de l'État aux $\frac{2}{3}$ du déficit des budgets des écoles d'adultes. b) Cette somme représente le déficit des budgets des écoles d'adultes, tels qu'ils ont été arrêtés par la Députation permanente.
Province	15,000 .	15,000 .	
État	110,217 26	57,885 50	
TOTAUX	254,842 50	100,340 46	